

### « Une tête bien pleine dans un corps bien fait... mais avec de bonnes chaussures ! »

À la rentrée 2025, dans les collèges volontaires, tous les élèves entrant en sixième devront passer un test de forme physique. Au programme : des épreuves de vitesse (un petit tour de piste pour l'endurance), de force (un saut en longueur sans élan) et d'endurance (une course de 30 mètres). Cette initiative s'inscrit dans la noble mission du gouvernement de lutter contre la sédentarité scolaire, un objectif renforcé par l'engouement (ou la pression) autour des Jeux Olympiques de Paris 2024. Les ministres de l'Éducation nationale et des Sports, Elisabeth Borne et Marie Barsacq, ont souligné que cette mesure visait « à détecter les élèves présentant des difficultés physiques et à mieux les accompagner, tout en soulignant l'importance d'un corps en bonne santé pour une réussite scolaire optimale ».

Pour asseoir cette décision, les deux ministres se basent sur une expérimentation menée en 2024 sur 4100 élèves révélant que seulement 19 % des enfants avaient une condition physique jugée « satisfaisante ». Ces chiffres montrent non seulement que nos élèves ne bougent pas assez, mais aussi que la forme physique pourrait avoir un lien étrange mais réel avec leurs résultats scolaires (une sorte de "plus on court, plus on réussit"... ou presque).

Si le SYNEP CFE-CGC est tout à fait d'accord sur l'importance de lutter contre la sédentarité et de promouvoir l'activité physique, nous avons cependant des doutes sur l'efficacité (et la faisabilité) de ces tests dans un cadre scolaire. D'autant que les enseignants, déjà bien occupés à jongler avec les programmes, risquent de se retrouver comme des poissons hors de l'eau (ou plutôt, comme des profs sans baskets). Le programme des « 30 minutes d'activité physique quotidienne », lancé en 2022, n'a pas eu les effets escomptés, et on craint qu'un dispositif similaire, sans préparation adéquate, mette une fois de plus les élèves et les enseignants à bout.

Et puis, même si ces tests visent à évaluer la condition physique, leur mise en œuvre pourrait avoir des conséquences néfastes, surtout pour ceux qui peinent déjà dans ces domaines. Plutôt que de se concentrer sur des épreuves standardisées (comme si chaque élève était un athlète en herbe), **pourquoi ne pas adopter une approche plus douce et plus inclusive de la santé et du bien-être des élèves ?** Par exemple, proposer des exercices variés, adaptés aux différents niveaux de forme physique, et mettre l'accent sur la progression personnelle (plutôt que sur la comparaison), ou encore, organiser un suivi du bien-être global de l'élève, avec des bilans sur le sommeil, la nutrition et la gestion du stress, histoire de ne pas oublier que la santé mentale est tout aussi importante que la santé physique.

Nous ne doutons pas qu'il est crucial de sensibiliser nos jeunes générations à l'importance de l'activité physique, mais nous appelons à une réflexion plus sérieuse sur la manière de mettre en place ces tests. Car, soyons clairs, **si ces tests deviennent une source de stress ou d'inégalités, ça ne fera aucun bien à la réussite scolaire... ni à la forme physique des élèves, ni à celle des enseignants qui devront courir après les objectifs (et après le temps).** Le SYNEP CFE-CGC reste donc vigilant sur la mise en œuvre de cette réforme et sur la nécessité de mieux accompagner les élèves et les enseignants dans ce nouveau dispositif.

Sylvie TUROWSKI

### Plus que jamais le SNU revient sur la table !

Le SNU (service national universel) ne cesse de faire débat depuis 2019. Cependant, après moult tergiversations, des coupes budgétaires drastiques, la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024 et l'absence de majorité parlementaire, le projet de Monsieur Macron de rendre obligatoire le dispositif en temps scolaire était quelque peu « tombé à l'eau ».



Or, voilà que le SNU ressurgit depuis peu, puisque le Président de la république a annoncé le 14 mars lors d'un entretien réalisé avec plusieurs journaux nationaux, qu'il « voulait une refonte du SNU pour qu'il corresponde aux besoins de la nation et aux priorités que nous avons identifiées ». Mais, à ce jour, le Président n'en dit pas davantage hormis qu'il veut « permettre à une jeunesse volontaire d'apprendre avec les armées et d'en renforcer les rangs ». Il s'est aussi appuyé sur un récent sondage effectué auprès des 18-30 ans dont la moitié affirme être « prêts à s'engager dans l'armée en cas de conflit en France ».

Le SYNEP CFE-CGC qui est farouchement opposé à ce service national universel sur le temps scolaire, comme nous l'écrivions dans la lettre d'infos n°88\*, est d'autant plus inquiet que la volonté de Monsieur macron intervient dans un contexte international extrêmement tendu. Inquiet aussi car, comme nous l'avons déjà dit, les élèves ont avant tout besoin d'école. Malheureusement, notre Institution est tellement dévoyée que nous ne serions pas étonnés que les jeunes s'en détournent au profit d'une généralisation du SNU.

A quoi faut-il s'attendre prochainement ? Un Pass Culture militaire réhabilité avec la possibilité d'acquérir des produits validés par le ministère des Armées ? Des cours d'Éducation physique et sportive remplacés progressivement par des ateliers initiant au maniement des armes ? Une généralisation du port du treillis pour les élèves et enseignants ? Ou alors tout simplement une volonté de « remettre de l'ordre » par ceux-là même qui ont abandonnés, depuis des décennies, notre École ?

**Sylvie TUROWSKI**

\*[https://www.synep.org/info\\_synep\\_2023\\_88.pdf](https://www.synep.org/info_synep_2023_88.pdf)

\* \*

### Convention collective de l'Enseignement Privé Indépendant (IDCC2691)

#### \*Avis d'interprétation n° 105 du 20 février 2025 (Respect du salaire minimum)

La CPPNIC constate donc que pour vérifier si la rémunération annuelle brute d'un salarié est conforme aux minima conventionnels, il y a lieu de se référer au salaire mensuel du salarié relatif à 35 heures de travail hebdomadaires, qui est la durée conventionnelle de travail [dans le cas d'un personnel administratif].

Les heures supplémentaires au-delà des 35h, même si elles sont contractualisées, ne peuvent en aucun cas être prises en compte pour vérifier le respect du minimum conventionnel.

\* [https://www.synep.org/idcc2691\\_2025\\_avis105\\_du\\_20\\_02\\_2025.pdf](https://www.synep.org/idcc2691_2025_avis105_du_20_02_2025.pdf)

\* \*

### Le billet d'humeur d'Evelyne du 5 mai 2025

« Quand notre Président de la République espère mettre son empreinte sur les rythmes scolaires. »

[https://www.synep.org/evelyne\\_2025.htm#dsmwcvhsxo](https://www.synep.org/evelyne_2025.htm#dsmwcvhsxo)